

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 2 mai 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 2^e jour du mois de mai 2022, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 4 et 25 avril 2022
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2022
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. *Dépôt du rapport financier 2021*
7. *Adoption du Règlement 2022-1134 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Boischatel*
8. *Adoption du Règlement numéro 2022-1135 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Boischatel*
9. *Adoption du Règlement 2022-1136 créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction ou entretien)*
10. *Avis de motion et dépôt du projet règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion pompe-échelle pour le service de sécurité incendie*
11. *Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1138 modifiant le Règlement de circulation numéro 2002-732*
12. *Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1139 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-733 relatif à la sécurité, paix et ordre*
13. *Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1140 concernant le contrôle des animaux*
14. *Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1141 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel de 550 000 \$ à même les surplus libres*
15. *Demande d'aide financière – Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)*
16. *Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)*
17. *Demande d'aide à la voirie locale – Programme Projets particuliers d'amélioration (PPA)*

18. Adoption du plan de transport de la Municipalité de Boischatel
19. Acceptation finale des travaux – rue des Saphirs
20. Autorisation de signatures – Entente promoteur Développement des Trois-Saults
21. Mandat services professionnels – Analyse et inspection - garage municipal
22. Autorisation de signatures – Cession de lots – Domaine de l'Érablière
23. Autorisation d'appel d'offres – Camion pompe-échelle
24. Nomination au poste de coordonnatrice administrative au service des travaux publics
25. Embauche – Adjointe à la comptabilité
26. Fonds de développement régional – Subvention organismes de Boischatel

TRAVAUX PUBLICS

27. Acceptation de soumission – Acquisition d'un camion châssis cabine 10 roues neuf 2022 ou plus récent avec équipements
28. Acceptation de soumission – Acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus 3.5 vg³ neuve 2022 ou plus récente
29. Autorisation de dépenses – Végétalisation de la briqueterie Citadelle
30. Autorisation de dépenses – Achat d'engrais

URBANISME

31. Demande de permis au PIIA – CCU du 9 février 2022
32. Demande de permis au PIIA – CCU du 19 avril 2022
33. Acceptation finale – Domaine de l'Érablière

LOISIRS

34. Autorisation de dépenses – Transport camp de jour 2022
35. Embauches – Personnel de coordination du camp de jour 2022
36. Autorisation de dépenses – Modules amovibles de planche à roulettes

INCENDIE

37. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale à la recherche de la cause et des circonstances d'un incendie (RCCI)

DIVERS

38. Périodes de questions :
 - 38.1 Membres du conseil
 - 38.2 Public
39. Levée / Ajournement

2022-05-121

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint. Les points 25, 30 et 31 sont retirés.

2022-05-122

3. Adoption des procès-verbaux des 4 et 25 avril 2022

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 4 et 25 avril 2022 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2022-05-123

4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'avril 2022, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Ballon-poire parc des Améthystes

De la part de l'assistance :

- Retrait du point 31

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 02.

ADMINISTRATION

6. Dépôt du rapport financier 2021

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport financier 2021, du rapport du vérificateur ainsi que de la présentation des faits saillants par monsieur le Maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

2022-05-124

7. Adoption du Règlement 2022-1134 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Boischatel

Considérant que la Municipalité de Boischatel exploite un réseau d'égout sanitaire et pluvial ;

Considérant que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

Considérant que le conseil municipal juge pertinent de mettre en place des dispositions relatives aux rejets dans les réseaux d'égout de la Municipalité de Boischatel, notamment en ce qui concerne l'élimination des raccordements inversés ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis à la séance régulière du conseil tenue le 4 avril 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1134 *relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Boischatel* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-05-125

8. Adoption du Règlement numéro 2022-1135 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Boischatel

Considérant que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

Considérant que, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun à la séance du conseil tenue le 4 avril 2022;

Considérant que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 4 avril 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue du 12 au 20 avril 2022;

Considérant que, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 8 avril 2022;

Considérant que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1135 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Boischatel soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-05-126

9. **Adoption du Règlement 2022-1136 créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction ou entretien)**

Considérant qu'en vertu de l'article 1094.1 du Code municipal du Québec, le conseil peut créer une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

Considérant que la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de travaux sur une période plus longue et ainsi éviter une variation importante des taxes municipales pour des travaux majeurs;

Considérant que le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de Boischatel, de créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière d'un montant de 1 200 000 \$ pour financer les dépenses liées aux diverses infrastructures municipales;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 avril 2022 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1136 créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction ou entretien) soit adopté et classé dans le livre des règlements.

- 2022-05-127 10. **Avis de motion et dépôt du projet règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion pompe-échelle pour le service de sécurité incendie**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 *décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion pompe-échelle pour le service de sécurité incendie*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-05-128 11. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1138 modifiant le Règlement de circulation numéro 2002-732**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1138 *modifiant le Règlement de circulation numéro 2002-732*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-05-129 12. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1139 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-733 relatif à la sécurité, paix et ordre**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1139 *ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-733 relatif à la sécurité, paix et ordre*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-05-130 13. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1140 concernant le contrôle des animaux**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1140 *concernant le contrôle des animaux*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-05-131 14. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1141 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel de 550 000 \$ à même les surplus libres**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1141 *ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel de 550 000 \$ à même les surplus libres*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-05-132 15. **Demande d'aide financière – Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)**
- Considérant** le programme d'aide financière proposé aux municipalités pour l'amélioration et la construction des infrastructures municipales;
- Considérant que** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- Considérant que** la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Considérant que la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour le projet concernant le garage municipal, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continue et d’entretien du bâtiment visé;

Considérant que la Municipalité confirme qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés au projet concernant le garage municipal si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à faire la demande d’aide financière au PRACIM selon les exigences demandées dans le guide.

2022-05-133

16. Demande d’aide financière – Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Considérant le programme d’aide financière proposé aux municipalités afin d’apporter des améliorations aux infrastructures municipales desservant les aînés;

Considérant que la Municipalité doit procéder à l’amélioration et à la réfection du Domaine de la rivière;

Considérant que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu’elle s’engage à en respecter toutes les modalités qui s’appliquent à elle;

Considérant que la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d’exploitation continue et d’entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Considérant que la Municipalité confirme qu’elle assumera tous les coûts au-delà de l’aide financière qu’elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d’autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à faire la demande d’aide financière au PRIMA selon les exigences demandées dans le guide.

2022-05-134

17. Demande d’aide à la voirie locale – Programme Projets particuliers d’amélioration (PPA)

Considérant l’aide financière proposée aux municipalités afin d’apporter des améliorations mineures au réseau routier;

Considérant que la Municipalité doit procéder au pavage de plusieurs rues pour un montant total de 195 884,06 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le conseil autorise la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à procéder à une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale pour le pavage des rues suivantes : avenue Royale et rue Notre-Dame pour un montant de 98 000 \$.

18. Adoption du plan de transport de la Municipalité de Boischatel

Considérant que la Municipalité de Boischatel offre les services de transport collectif et adapté par l'entremise de PLUMobile depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUMobile - Organisateur de déplacements;

Considérant qu'en 2020, 2 218 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 3 238 déplacements en 2021 en transport adapté;

Considérant qu'en 2020, 30 465 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 26 522 déplacements en 2021 en transport collectif;

Considérant que la Municipalité de Boischatel est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

Considérant que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Tours du Vieux-Québec pour effectuer le transport collectif pour la période 2019 à 2023;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement:

- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte la grille tarifaire 2021;

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur de la Municipalité (transport collectif et adapté)	GRATUIT
Déplacements à l'extérieur de la Municipalité – paiement argent (Externe)	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur de la Municipalité (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte le plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2021;
- **Que** la Municipalité de Boischatel indique ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2021;
- **Que** la participation financière du milieu local (municipalités et usagers) au transport adapté et collectif régional soit de 286 449 \$;
- **Qu'**une confirmation de l'engagement de la Municipalité de Boischatel de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence soit transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ);
- **Qu'**une demande soit faite au MTQ pour l'octroi d'une contribution financière de base de 178 094 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2021;

- **Qu'**une demande soit faite au MTQ pour l'octroi d'une contribution financière de base de 200 546 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 1, pour l'année 2021;
- **Que** tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité de Boischatel pourrait avoir droit pour l'année 2021, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;
- **Qu'**à cette subvention de base soit ajoutée une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;
- **Que** la directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de Boischatel soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;
- **Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise au MTQ.

2022-05-136

19. Acceptation finale des travaux – rue des Saphirs

Considérant que la réfection de la rue des Saphirs est terminée;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 10 % du montant à payer à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf Inc.;

Considérant que le premier 5% de la retenue contractuelle a été versé ;

Considérant le certificat de réception définitive des ouvrages de l'ingénieur responsable du projet ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder au paiement du solde des sommes retenues, soit un montant de 150 422,79 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement aux documents demandés.

2022-05-137

20. Autorisation de signatures – Entente promoteur Développement des Trois-Saults

Considérant la réalisation du projet de développement des Trois-Saults, Sablières Loma Inc. ;

Considérant le Règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Développement des Trois-Saults, Sablières Loma Inc., et ce, conditionnellement au respect des modifications demandées par la Municipalité et jointes à l'entente.

2022-05-138

21. Mandat services professionnels – Analyse et inspection – garage municipal

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'analyse architecturale des conditions existantes du garage municipal attenant à l'Hôtel de ville;

Considérant que la Municipalité doit être accompagné par une firme d'architecture pour la réalisation de ce mandat;

Considérant l'offre de service de la firme MLB architecte;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mandater MLB architecte pour l'analyse architecturale des conditions existantes du garage municipal attenant à l'Hôtel de ville selon la grille des honoraires de l'offre de service et d'autoriser les dépenses pour des analyses complémentaires.

Ces sommes seront prises à même le futur règlement d'emprunt prévu à cet effet.

- 2022-05-139 **22. Autorisation de signatures – Cession de lots – Domaine de l'Érablière**
- Considérant** la proposition de cession du propriétaire des lots 6 192 800 et 6 192 801;
- Considérant que** la Municipalité acquiert ces lots aux fins de services municipaux;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour la cession des lots 6 192 800 et 6 192 801 pour et au nom de la Municipalité de Boischatel.
- 2022-05-140 **23. Autorisation d'appel d'offres – Camion pompe-échelle**
- Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour le service de sécurité incendie;
- Considérant qu'**il est nécessaire d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un camion pompe-échelle;
- Considérant** les articles 934 à 936 du Code municipal du Québec, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à l'appel d'offres public pour obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un camion pompe-échelle pour le service de sécurité incendie.
- 2022-05-141 **24. Nomination au poste de coordonnatrice administrative au service des travaux publics**
- Considérant** la charge de travail au niveau administratif pour le service des travaux publics;
- Considérant** la demande de support du directeur des travaux publics;
- Considérant que** le poste d'adjointe aux directions ne répondait pas aux besoins du service des travaux publics;
- Considérant que** les besoins s'apparentent plus aux exigences d'un poste de coordonnateur;
- Considérant que** Madame Caroline Gauvin répond aux exigences du poste et aux besoins du service des travaux publics;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics et de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Caroline Gauvin au poste de coordonnatrice administrative au service des travaux publics et d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail.

25. *Point retiré*

2022-05-142

26. Fonds de développement régional – Subvention organismes de Boischatel

Considérant la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour soutenir des projets d'organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité ;

Considérant les demandes d'aide financières reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'octroyer les montants suivant pour l'année 2022 :

- Association de la Famille Trudel(le) : 2 000 \$;
- FADOQ : 1 000 \$;
- Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel : 1 500 \$.

TRAVAUX PUBLICS

2022-05-143

27. Acceptation de soumission – TP-2022-08 – Acquisition d'un camion châssis cabine 10 roues neuf 2022 ou plus récent avec équipements

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2022-08 | Acquisition d'un camion châssis cabine 10 roues neuf 2022 ou plus récent avec équipements ;

Considérant qu'une (1) soumission a été reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Camions GLOBOCAM Québec et Lévis Inc. pour un montant de 468 408,15 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un camion châssis cabine 10 roues neuf 2022 ou plus récent avec équipements, et ce, selon les prix au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 2022-1130.

2022-05-144

28. Acceptation de soumission – TP-2022-09 – Acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus 3.5 vg3 neuve 2022 ou plus récente

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2022-09 | Acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus 3.5 vg3 neuve 2022 ou plus récente;

Considérant qu'une (1) soumission a été reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Brandt Tractor Ldt pour un montant de 334 577,25 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus 3.5 vg3 neuve 2022 ou plus récente, et ce, selon les prix au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 2022-1130.

2022-05-145

29. Autorisation de dépenses – Végétalisation de la briqueterie Citadelle

Considérant le projet de verdissement et d’embellissement de la carrière de l’ancienne briqueterie Citadelle;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d’autoriser une dépense estimée à 17 590,56 \$ plus les taxes pour les travaux de végétalisation de la carrière de l’ancienne briqueterie Citadelle effectués par l’entreprise Aquabisson.

30. *Point retiré*

URBANISME

31. *Point retiré*

2022-05-146

32. Demande de permis au PIIA – CCU du 19 avril 2022

Considérant que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande suivante, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
220419-5a	5 015, avenue Royale	Agrandissement du bâtiment principal	

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’approuver la demande susmentionnée, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d’urbanisme tenu le 19 avril 2022.

2022-05-147

33. Acceptation finale – Domaine de l’Érablière

Considérant que les travaux de construction de rues et d'autres ouvrages du Domaine de l’Érablière sont complétés;

Considérant la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio experts-conseils pour l'acceptation définitive des travaux en date du 26 avril 2022;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'acceptation finale du projet du Domaine de l’Érablière conformément à l'article 5.8 du Règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

LOISIRS

- 2022-05-148 **34. Autorisation de dépenses – Transport camp de jour 2022**
- Considérant que** le service des loisirs et de la culture désire organiser différents transports dans le cadre des activités du camp de jour;
- Considérant** les demandes de prix effectuées par le directeur du service des loisirs et de la culture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à procéder à la réservation de transport auprès de compagnie Autobus Laval Ltée pour un montant ne dépassant pas 25 000 \$, taxes incluses, pour le transport en lien avec le camp de jour 2022.
- 2022-05-149 **35. Embauches – Personnel de coordination camp de jour 2022**
- Considérant** la nécessité de procéder à l'embauche du personnel de coordination pour le camp de jour 2022;
- Considérant** la recommandation du coordonnateur du service des loisirs et de la culture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder aux embauches suivantes :
- Madame Ève-Marie Barrette;
 - Monsieur Nicolas Bernard;
 - Madame Catherine Boudreault;
 - Madame Béatrice Gherlenda.
- 2022-05-150 **36. Autorisation de dépenses – Modules amovibles de planche à roulettes**
- Considérant que** le service des loisirs et de la culture désire procéder à l'achat de modules amovibles pour la pratique des sports comme la planche à roulettes;
- Considérant** la demande de prix effectuée et la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser l'achat de modules amovibles de planche à roulettes à la compagnie Freshpark Industries LLC pour un montant estimé à 15 810 \$, plus les taxes.
- Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2023 pour une période de cinq (5) ans.

INCENDIE

- 2022-05-151 **37. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale à la recherche de la cause et des circonstances d'un incendie (RCCI)**
- Considérant que** les municipalités concernées se sont prévaluées des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q, c C-27.1) pour conclure une entente en matière de sécurité incendie;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement:

- **Que** la Municipalité de Boischatel accepte de conclure une entente lors de la recherche de la cause et des circonstances d'un incendie avec les autres municipalités participantes intéressées, suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, pour une période débutant à la signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2022 et renouvelable pour une période de vingt-quatre (24) mois;
- **Que** le maire et le greffier-trésorier adjoint soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel;
- **Que** la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités participantes à l'entente.

DIVERS

38. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Chiens dans les parcs

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 35 et s'est terminée à 20 h 37.

2022-05-152

39. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 37.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».